

# FICHE TECHNIQUE BIODIVERSITÉ N°1



## LA GESTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

« Une espèce invasive est une espèce exotique naturalisée dans un territoire et qui modifie la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes naturels ou semi-naturels dans lesquels elle se propage » (Cronk et Fuller, 1995). Il est important de se renseigner sur les espèces présentes dans votre région, afin de les connaître et de pouvoir agir précocement, s'il elles sont identifiées sur votre site.

La gestion et le contrôle de ces espèces introduites envahissantes doivent préférentiellement s'orienter vers des actions préventives de surveillance, de détection précoce et d'intervention rapide. Les caractéristiques biologiques et écologiques des espèces concernées, les types d'habitats favorables et les modes d'invasion doivent être intégrés pour un contrôle et une gestion efficace.

Vous pouvez retrouver les listes des espèces invasives présentes sur votre territoire sur la **base DAISIE** (<http://www.europe-aliens.org/>), le site du **Ministère de la Transition Écologique et Solidaire** et sur l'**Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)**.

### Protocole d'actions

En cas de présence d'espèces invasives sur votre terrain, voici la liste des actions à mener **nécessitant obligatoirement l'avis d'experts** car le plan action à prévoir est très différentes selon l'espèce.

Actions	
<b>Faire un diagnostic détaillé de la situation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Cartographie des foyers et de leur ampleur</li><li>- Evaluer les risques de dissémination</li><li>- Etudier les caractéristiques biologiques et écologiques, les types d'habitats favorables et les modes d'invasion</li></ul>
<b>Mettre en place des techniques de luttes adaptées et cumulées *</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pour ne pas endommager les espèces environnantes</li><li>- Se renseigner sur les techniques possibles et limiter le recours aux produits chimiques</li><li>- Multiplier les techniques sur un même site d'invasions</li><li>- S'il n'existe pas de traitement efficace : faire des expérimentations (nécessite dans tous les cas l'avis d'experts)</li></ul>
<b>Former le personnel à leur reconnaissance et à leur gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Afin d'éviter les oublis et les disséminations</li><li>- Permet une détection précoce et une intervention rapide</li></ul>
<b>Limiter la dissémination</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ne pas cueillir, arracher, planter, apprivoiser, garder, relâcher</li><li>- Nettoyer le matériel utilisé pour la lutte dans un lieu adapté (dalle béton...)</li><li>- Veiller à entreprendre les actions avant les cycles de reproduction (floraison, nidification...)</li><li>- Gestion des déchets verts (plantes invasives)</li></ul>
<b>Ne pas intervenir plutôt qu'intervenir ponctuellement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Certaines espèces (végétales) sont stimulées par les différents traitements s'ils ne sont pas effectués régulièrement</li><li>- Traiter foyer par foyer et dans leur intégralité</li></ul>
<b>Surveiller et agir précocement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Plus l'action est précoce moins l'espèce arrivera à s'implanter</li><li>- Mettre en place un suivi</li></ul>
<b>Sensibiliser les joueurs et le public</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un public averti limite la dissémination et les risques d'invasion</li></ul>

Ces actions doivent être mises en place en tenant compte de l'implantation des espèces et de la particularité du site, par un personnel formé pour éviter tout risque de propagation.

#### À noter :

Dans certains cas le « jeu n'en vaut pas la chandelle ». Les techniques de lutte peuvent s'avérer très coûteuses pour des résultats mitigés. Il vaut mieux limiter la dissémination dans certains cas (quand l'espèce est trop installée et trop compétitive) et mettre en place une surveillance active mais ne pas espérer éradiquer l'espèce concernée.

## Types de techniques

Les techniques de lutttes varient beaucoup selon les espèces et sont parfois très spécifiques à chacune. Il est important d'adapter les actions au contexte du site et de les cumuler afin d'affaiblir ces espèces lorsque c'est techniquement et économiquement possible. Le gestionnaire doit se renseigner sur les **techniques appropriées qui nécessitent l'avis d'experts**.

Voici des exemples de techniques de lutttes :

Lutttes contre la flore invasive	Lutttes contre la faune invasive
Bâchage Faucardage Fauchage Élagage (coupe) Arrachage mécanique Arrachage manuel Moissonnage Curage Excavation Extraction Gestion mixte Lutte chimique Lutte biologique	Ramassage manuel des pontes Capture par piégeage (jeunes et/ou adultes) Lutte biologique
	<b>Attention : certaines techniques ne sont pas adaptées selon les espèces visées</b>

Liste non exhaustive



Figure 1 : Technique de fauchage.



Figure 2 : Eco-piège de chenilles processionnaires.

### À noter :

- L'ensemble des espèces invasives végétales ne doit pas se disséminer (beaucoup de résidus peuvent être susceptibles de repartir : graines, tiges, rhizomes...) : **il faut traiter les déchets verts de manière spécifique** ;
- Les interventions doivent être effectuées avant les cycles de reproduction (faune et ore), pour limiter la propagation des espèces ;
- Les interventions doivent être effectuées avant les cycles de reproduction (faune et flore), pour limiter la propagation des espèces.

## Acteurs

**Le personnel du golf :** greenkeeper, jardiniers..., qui vont effectuer les diverses actions de lutttes et de surveillances, sensibiliser les joueurs.

**Le directeur du golf :** qui va, entre autres, informer de la présence d'espèces sur son golf, pour actualiser le dispositif de surveillance nationale et les dispositifs régionaux (DREAL, SRPV, INPN...).

Les experts, les divers organismes d'informations et de conseils.

## Sources d'informations et contacts

L'Association Française des personnels d'Entretien des Terrains de Golf ([www.agref.org](http://www.agref.org))

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ([www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr))

Les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Les Services Régionaux de la Protection des Végétaux (SRPV)

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ([www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr))

Les rapports du réseau d'épidémiologie-surveillance GAZON ([www.agref.org](http://www.agref.org))

Le conservatoire botanique le plus proche ([www.fcbn.fr](http://www.fcbn.fr))

Le site du groupe de spécialistes des plantes invasives ([www.issg.org](http://www.issg.org))

L'atelier technique des espaces naturels ([www.espaces-naturels.fr](http://www.espaces-naturels.fr))